



Nice, le 13 mars 2025

## **Contribution de l'association Nice à Vélo à la consultation publique sur le PPBE 2025-2030**

Madame, Monsieur,

L'association Nice à Vélo, qui œuvre pour le développement des mobilités actives sur le territoire métropolitain, souhaite contribuer à la consultation publique sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement 2025-2030 (PPBE IV).

Nous saluons la prise en compte de la nécessité de développer les aménagements cyclables et d'apaiser la circulation en favorisant les zones 30 (Actions 10 et 21), des leviers essentiels pour réduire le bruit routier et améliorer la qualité de vie urbaine. Cependant, nous regrettons l'absence d'objectifs précis et d'indicateurs concrets permettant d'évaluer l'impact réel des mesures annoncées.

### **Absence d'objectifs chiffrés pour le développement des aménagements cyclables**

L'action 21 du PPBE mentionne le "développement des pistes cyclables", mais ne fixe aucun objectif quantitatif ni aucune planification des axes concernés. Cette absence d'engagement chiffré est problématique. Il semble essentiel que le PPBE IV s'appuie sur des engagements concrets et mesurables en matière d'infrastructures cyclables, à l'image d'autres collectivités françaises qui annoncent des objectifs en kilomètres aménagés.

### **Zones 30 : un engagement flou et sans calendrier**

L'action 10 du PPBE évoque la "poursuite de la réflexion sur la réduction des vitesses dans le cadre des projets d'apaisement des centres-villes", sans préciser de périmètre ni de calendrier. Pourtant, l'abaissement généralisé des vitesses est une mesure efficace et rapide à mettre en place pour réduire le bruit routier et améliorer la sécurité des usagers les plus vulnérables. À l'heure où de nombreuses grandes villes généralisent les zones 30, nous regrettons que la Métropole ne s'engage pas plus fermement sur ce sujet.

### **Propositions de Nice à Vélo**

Pour garantir l'efficacité du PPBE et assurer un suivi transparent des avancées, nous recommandons les ajustements suivants :

1. **Fixer des objectifs quantitatifs précis pour le développement des infrastructures cyclables**, en précisant les kilomètres à aménager d'ici 2030 et les axes prioritaires.
2. **Établir un calendrier clair pour l'extension des zones 30**, en précisant les kilomètres de voies à aménager au sein de ces zones, les quartiers concernés et les échéances prévues.

L'engagement en faveur des mobilités douces et des zones apaisées ne doit pas se limiter à des intentions, mais se traduire par des objectifs concrets et mesurables. Nous espérons que cette consultation publique permettra d'améliorer le PPBE IV en ce sens.

Dans l'attente de la version finale du document, nous restons disponibles pour échanger sur ces propositions.

**Antonio Barros**  
**Pour le Conseil d'Administration de Nice à Vélo**